

SavoieDéchets

Syndicat mixte de traitement des déchets

336 rue de Chantabord - 73026 Chambéry cedex

tel : 04 79 96 86 20 - fax : 04 79 96 86 21

- Communauté d'agglomération Chambéry métropole
- Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)
- Communauté de communes de Chartreuse Guiers
- Communauté de communes de la Combe de Savoie
- Communauté de communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
- Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
- Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
- Communauté de communes du Mont Beauvoir (CCMB)
- Communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL)
- Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC)
- Communauté de communes de Yenne
- Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Maurienne

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DE SAVOIE DECHETS DU 25 JUIN 2010 A 13H30

Le Comité syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 16 Juin 2010, s'est réuni le vendredi 25 Juin 2010 salle de l'UIOM à Chambéry, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat.
L'ordre du jour de la séance a été affiché le 16/06/2010.

Nombre de membres en exercice : 28 – Délégués présents : 18 (17 titulaires) - Délégués votants : 21

Présents

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE	BATTU Gérard	Délégué titulaire
	CAMPAGNA Joseph	Délégué titulaire
	DUPASSIEUX Henri	Délégué titulaire
	MITHIEUX Lionel	Président
	PENDOLA Patrick	Délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	Déleguée titulaire
	MACAIRE Michel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMBE DE SAVOIE	MAURIS Jean-Jacques	Vice-Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN	DALLA-MUTTA Alexandre	Suppléant délégué par GIRARD Marc
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE	RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	ROYBIN Daniel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT BEAUVOIR	BLANQUET Denis	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERVILLE	BESEVAL Claude	Délégué titulaire
	ROTA Michel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE	LOVISA Jean-Pierre	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ENTREMONTs	SILLON Jean	Délégué titulaire
SIRTOM DE MAURIENNE	CHEMIN François	Délégué titulaire
	TOESCA Jean-Yves	Délégué titulaire

Excusés ayant donné un pouvoir :

DORNIER Françoise a donné pouvoir de vote à Henri DUPASSIEUX
DOIX Dominique a donné pouvoir de vote à RAUCAZ Christian
DEGASPERI Claude a donné pouvoir de vote à MITHIEUX Lionel

Excusés :

LOMBARD Franck, RICO PEREZ José, SIMON Christian

Absents :

BURDIN Jean-Pierre, VILLIERMET Bernard, DORD Dominique, HERVE François

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets
Armelle DEVINANT, Responsable Administratif et Financier Direction des Déchets – Chambéry métropole
Jérôme DIEGO, Directeur des finances - Chambéry métropole
Anne-Sophie LEMINOUX-LICOUR, Resp. du pôle budget/comptabilité – Chambéry métropole
Florent GUILLERME, Direction Administration générale - Chambéry métropole
Claire LAINE, Chef de projet ressources humaines – Chambéry métropole
Audrey COLLI, Administration générale – Savoie Déchets

Jean-Pierre LOVISA est déclaré secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Validation du compte rendu du comité syndical du 28 Mai 2010

2 - Délibérations à prendre :

- Régime indemnitaire concernant les CDD
- Remboursements de frais des élus
- Tarif dérogatoire, prix plancher
- Mode opératoire et facturation en cas de déchets radioactifs
- Prise en compte et fixation d'un tarif pour traitement de produits spécifiques
- Validation de la politique et des objectifs environnementaux pour Savoie Déchets
- Règlement intérieur (de fonctionnement) du Bureau et du Comité Syndical

3 - Informations :

- Information à transmettre suite à la réunion du Bureau notamment information sur les marchés à lancer ou attribués
- Convention médecine du travail avec la mairie de Chambéry
- Décision du Président sur la création d'une régie d'avance pour Savoie Déchets
- Adhésion de la Communauté de Communes de Chautagne à Savoie Déchets
- Subvention pour Air Aps

4 - Questions diverses :

Ouverture de la séance

1 - Validation du compte rendu du comité syndical du 28 Mai 2010

Le compte rendu du comité syndical du 28 Mai 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2 - Délibérations à prendre :

Le Président demande aux membres du Comité syndical d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- convention médecine du travail
- journée de solidarité

A l'unanimité, cette demande est acceptée.

- Régime indemnitaire concernant les CDD

Le Président considère que les agents contractuels doivent percevoir les mêmes avantages que les agents titulaires. Beaucoup d'agents contractuels sont actuellement en poste sur des emplois permanents.

Il rappelle également qu'aujourd'hui 10 agents sont déjà rémunérés par Savoie Déchets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les dispositions suivantes :

Peuvent bénéficier du régime indemnitaire, les personnels suivants de Savoie Déchets :

- les agents titulaires et stagiaires et les agents non titulaires, nommés sur un emploi permanent, lorsque la décision de recrutement et de rémunération le prévoit expressément,
- les agents non titulaires, recrutés sur la base du 1^{er} alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, lorsqu'ils effectuent le remplacement d'un agent titulaire absent, dès lors qu'ils ont une ancienneté de 6 mois au sein de la collectivité et que leur décision de recrutement et de rémunération le prévoit expressément,
- **autorise** le président à signer les actes résultant de ces dispositions,
- **définit** comme date d'entrée en vigueur de cette disposition le 1^{er} janvier 2010.

- Remboursements de frais des élus

Dans le cadre du mandat des élus, il est nécessaire de définir les déplacements ordinaires et les déplacements dans le cadre des missions spécifiques.

Le Président estime qu'il faut attendre la fin de la 1^{ère} année d'existence de Savoie Déchets pour définir les frais réels engendrés par les différents élus.

Il est possible de mettre en place un régime indemnitaire ou d'effectuer un remboursement aux frais kilométriques.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir noter leurs différents déplacements.

Il est indiqué que le Centre de Gestion et le Conseil Général ont également mis en place un défraiement pour les élus qui sont éloignés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **approuve** les principes exposés ci-dessus, dans le respect des intérêts de Savoie Déchets
- **autorise** le président à signer tous documents permettant de faire procéder aux remboursements selon les modalités ci-dessus définies et dans la limite des crédits inscrits au budget.

- Tarif dérogatoire, prix plancher

Le Président rappelle que l'usine d'incinération des ordures ménagères de Savoie Déchets souffre toujours d'un vide de four entre 15 à 20 000 tonnes. Pour résorber au maximum ce vide de four, le Président propose de poursuivre la démarche de réponse à des appels d'offres de traitement de déchets.

Le directeur des finances indique que compte tenu de la vive concurrence sur le marché, il est important de proposer des prix compétitifs. Le seuil au dessous duquel les frais de fonctionnement de l'usine ne sont plus couverts est à 56,50 € HT la tonne.

La réponse à des appels d'offres à ce prix ayant un impact sur le prix de vente aux adhérents, il est proposé d'affecter une marge à ce prix, de façon à trouver un équilibre entre le prix concurrentiel proposé dans les appels d'offres et le surcoût à la tonne pour les adhérents de Savoie Déchets.

Le Président propose donc que le prix minimum de réponse aux appels d'offres en 2010 soit fixé au coût marginal d'incinération hors taxe d'une tonne, soit 56,50 € majoré de 25 %.

Si la problématique du volume de déchets se poursuit dans le temps, une délibération annuelle viendra modifier le coût marginal en fonction des prévisions budgétaires pour les années à venir.

Pierre TOURNIER rappelle les tonnages incinérés par Savoie Déchets.

2 000 tonnes de DASRI, 93 000 tonnes (à 103,27 € HT/tonne) d'ordures ménagères, 7 000 tonnes de déchets provenant de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois (à 80€ HT / tonne), 3 000 tonnes de déchets de Bozel (à 87 € HT/ tonne). Aujourd'hui, Savoie Déchets incinère 103 000 tonnes de déchets.

Si les 20 000 tonnes de vide de four sont vendues à un prix compétitif de 70 € il semble possible de gagner des appels d'offres, il y aurait un impact de 14,09 €/tonne sur les tarifs des adhérents.

Il avait également été évoqué de définir un périmètre pour les transports en train et en camion. Actuellement, Savoie Déchets suit le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le Président propose de créer un groupe de travail qui pourrait se réunir dès septembre et de travailler sur les sources géographiques de déchets à incinérer et sur les secteurs couverts par le réseau ferroviaire. Ce travail pourrait conduire à la rédaction d'un document de synthèse.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **approuve** le tarif dérogatoire fixé pour 2010 à 56,50 € HT majoré de 25 %, soit 70 € HT/tonne hors TGAP.

- Mode opératoire et facturation en cas de déchets radioactifs

Il est rappelé qu'un équipement de détection de radioactivité a été installé à l'entrée du site pour permettre le contrôle des déchets admis.

En cas de détection de déchets radioactifs, une caractérisation sera réalisée et, en lien avec la DREAL, il sera décidé si la décroissance de la radioactivité du déchet pourra s'effectuer sur le site avant incinération ou s'il sera nécessaire de faire appel à l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs) pour assurer l'évacuation et la prise en charge du déchet sur un site spécialisé.

Une procédure de refacturation au prestataire doit être mise en place soit :

- 2 500 € HT par caractérisation, réalisation des analyses de caractérisation,
- et à l'évacuation et la prise en charge du déchet par l'ANDRA selon les barèmes de coûts fixés par cet organisme pour l'année en cours.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la facturation des coûts de caractérisation, d'évacuation et de prise en charge le cas échéant,

- **approuve** l'application du tarif d'évacuation et de traitement en vigueur à l'ANDRA au moment du constat,

- Prise en compte et fixation d'un tarif pour traitement de produits spécifiques

Le Président rappelle que l'Usine d'incinération est régulièrement sollicitée pour détruire des produits / documents confidentiels ou des produits illicites apportés par les services de Gendarmerie, Douanes, Police, ...

Actuellement, ces déchets sont détruits gratuitement.

Néanmoins, comme cela impose certaines contraintes aux agents de l'usine et mobilise de façon spécifique la chaîne de DASRI, il est proposé d'appliquer un tarif pour 2010 et 2011 pour le traitement de ces produits.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la fixation de tarifs sur le traitement des produits spécifiques livrés à l'Usine d'incinération de Savoie Déchets.

Soit :

- de 0 à 500 kg : forfait de 250 € HT / prestation, hors TGAP
- de 500 kg à 1 000 kg : forfait de 300 € HT / prestation, hors TGAP
- au-delà de 1 000 kg : 350 € HT / tonne, hors TGAP.

- **autorise** le Président de Savoie Déchets à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

- Validation de la politique et des objectifs environnementaux pour Savoie Déchets

Le Président rappelle qu'au Comité Syndical du 28 Mai, une présentation de la politique et des objectifs environnementaux a été réalisée.

Les objectifs à atteindre pour 2010 / 2011 sont :

- diminuer de 20% par rapport à 2009 des flux d'oxydes d'azote (NOx),
- atteindre 70% de disponibilité des instruments de mesure du Carbone Organique Total,
 - améliorer la séparation des non-ferreux,
 - réaliser un gain de 4000t de vapeur sur l'aérocondenseur A (667t de CO2 non rejetées dans l'atmosphère)
 - sensibiliser l'ensemble du personnel à la démarche ISO 14001
 - Obtenir la certification ISO 14001 en décembre 2010 et au plus tard en janvier 2011.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** la politique environnementale et les objectifs environnementaux fixés pour 2010

- Règlement intérieur (de fonctionnement) du Bureau et du Comité Syndical

Le règlement intérieur doit être approuvé par le Comité Syndical dans les 6 mois suivant la création du syndicat.

Le règlement intérieur a été validé en réunion des Vice-présidents avec une seule modification concernant la périodicité des réunions, 4 réunions de Bureau et de Comité Syndical par an au lieu de 6 prévues initialement.

Dorénavant, une réelle publicité sera faite à la presse locale de la tenue des séances du Comité syndical puisque les séances du Comité Syndical sont publiques.

Patrick PENDOLA souhaite que les documents soient systématiquement envoyés en amont de la réunion et non remis sur table.

Le Président indique que pour les quelques cas particuliers où les projets ne sont pas envoyés avec l'ordre du jour et sont remis sur table, ils seront également envoyés par mail avant la séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le règlement intérieur de fonctionnement de Savoie Déchets
- **précise** que le règlement intérieur est adopté pour la durée du présent Comité syndical et sera remis à chaque membre du Comité syndical et à chaque collectivité adhérente.

- Journée de solidarité

Cette délibération a été validée lors du Comité syndical précédent, depuis l'article 1 a été corrigé, la journée de solidarité sera le lundi de Pentecôte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **définit** comme journée de solidarité le lundi de Pentecôte.

3 - Informations :

- Informations à transmettre suite à la réunion du Bureau notamment informations sur les marchés à lancer ou attribués

Lancement d'un marché pour le local DASRI. Il s'agit de faire réaliser une étude sur l'évolution du local DASRI afin de pouvoir séparer les bacs souillés des bacs propres. Dans la période intermédiaire, une cloison mobile sera provisoirement installée afin de séparer les bacs. Aujourd'hui, 2 000 tonnes de DASRI sont gérées par Savoie Déchets. L'étude est estimée à un montant d'environ 20 000 € HT.

Appel d'offres concernant le marché de tri pour le secteur d'Albertville : Savoie Déchets est prêt à relancer cet appel d'offres et d'optimiser la valorisation du tri dont l'objectif est notamment d'optimiser la valorisation du tri.

Avenants aux contrats de tri avec SITA concernant le secteur d'Albertville : Deux avenants aux contrats de tri avec SITA sont pris concernant les recettes. Il est proposé et retenu que les recettes soient versées directement aux collectivités concernées.

- Convention médecine du travail avec la mairie de Chambéry

La convention pour la médecine du travail avec la Ville de Chambéry a été rédigée pour l'année 2010 et validée par Savoie Déchets.

Toutefois les tarifs ont été revus à la hausse, ils ont été alignés sur ceux du Centre de Gestion.

Pour l'année 2010, Savoie Déchets restera donc avec la ville de Chambéry. Mais pour l'avenir, il est proposé de valider d'ores et déjà le fait que Savoie Déchets adhèrera au Centre de Gestion dès le 1^{er} janvier 2011. Pour cela, il faut leur adresser un courrier de sollicitation avant le 15 octobre.

- Décision du Président sur la création d'une régie d'avance pour Savoie Déchets

A partir du 1^{er} juillet 2010 une régie d'avances est créée pour les services du syndicat Savoie Déchets.

Cela permettrait au syndicat de pouvoir notamment palier aux dépenses suivantes :

- Les petites dépenses de frais postaux ou de Chronopost pour les envois urgents.
- Les frais liés à l'achat de petits matériels.

Les frais liés à des factures à payer comptant, compte tenu de leurs faibles montants.

- Adhésion de la Communauté de Communes de Chautagne à Savoie Déchets

Le Président annonce la future adhésion de la communauté de communes de Chautagne à Savoie Déchets début 2011, sachant que les déchets seront incinérés à l'UIOM dès le 1^{er} janvier.

Il explique le mode opératoire pour l'adhésion de cette communauté de communes :

1 - délibération de la communauté de communes de Chautagne exprimant son souhait d'adhérer à Savoie Déchets,

2 - délibération de toutes les communautés de communes membres de Savoie Déchets acceptant l'adhésion de la communauté de communes de Chautagne

3 - délibération de Savoie Déchets acceptant l'adhésion de la communauté de communes de Chautagne

4 - Un arrêté inter-préfectoral d'extension du périmètre du syndicat Savoie Déchets sera pris par les Préfets concernés.

- Subvention pour Air Aps

L'Association Air de l'Ain et des Pays de Savoie réalise des analyses environnementales pour le compte de ses collectivités adhérentes. Pour les collectivités de plus de 100 000 habitants, ces analyses sur la qualité de l'air sont obligatoires. Elles peuvent être confiées à une association du type de l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie auquel cas, la cotisation à l'association vient en déduction de la TGAP versée aux Douanes. Le Président indique que la cotisation pour l'association Air Ain et Pays de Savoie est d'environ 5 000 € par an.

Il est convenu de cotiser auprès de cette association.

4 - Questions diverses :

↳ Dette de Savoie Déchets

Les 3 volets de gestion de la dette de Savoie Déchets sont rappelés : budget principal, budget annexe exportation des ordures ménagères et Gilly-sur-Isère (démantèlement).

Les trois passifs ont été dissociés pour se conformer aux états antérieurs.

En conclusion, il est envisagé les actions suivantes :

- Envisager les possibilités de refinancement de nos taux fixes longs avec Dexia;
- Remboursement anticipé des taux variables dès 2011 sous réserve de contenir le volume des investissements de renouvellement et dans la limite de la trésorerie disponible;
- Sécurisation avec chiffrage des en cours en CMS notamment celui de Gilly (se traduira par une augmentation du coût à court terme), un travail avec les organismes financiers est en cours.

- Remise à plat des différés d'amortissement sur la dette de Gilly, sans rallongement de la durée cependant;
- Mise en place d'un swap à barrière sur 1 ou 2 prêts de taux fixe long terme. Cette option n'est pas retenue.

La synthèse de la réunion et des conclusions du 25 juin 2010 sera envoyée aux collectivités membres et leur avis sera sollicité.

↳ **Revente de chaleur à la SCDC**

Dans le cadre du contrat de fourniture de chaleur à la SCDC un avenant doit être préparé concernant trois sujets : transfert du contrat à Savoie Déchets, la transformation des indices de référence et la date d'application de la formule de révision

↳ **Journée du patrimoine**

Pour la journée du patrimoine, l'usine d'incinération sera ouverte au public le samedi 18 septembre toute la journée.

↳ **Présentation d'Anthony PRUVOST**

Anthony PRUVOST prendra ses fonctions le 1^{er} juillet, il succèdera à Armelle Devinant au poste de responsable administratif et financier.

↳ **Prochaines réunions du Comité syndical :**

- **17 septembre 2010**
- **05 novembre 2020**
- **10 décembre 2010**

Comité Syndical à l'UIOM de Chambéry

La séance est levée à 15h30.

Pièce jointe :

- Compte-rendu de la réunion sur la dette de Savoie Déchets du 25 juin 2010

Le Président
Lionel MITHIEUX

Signatures du compte-rendu du Comité Syndical du 25 Juin 2010

BATTU Gérard

CAMPAGNA Joseph
DUPASSIEUX Henri
MITHIEUX Lionel
PENDOLA Patrick
CASANOVA Corinne
MACAIRE Michel
MAURIS Jean-Jacques
DALLA-MUTTA Alexandre
RAUCAZ Christian
ROYBIN Daniel
BLANQUET Denis
BESENVAL Claude
ROTA Michel
LOVISA Jean-Pierre
SILLON Jean
CHEMIN François
TOESCA Jean-Yves